



Autorisation de permis de construire par dispense d'enquête publique (selon les art. 111 LATC et 72d.RLATC)

Mesdames, Messieurs,

la Municipalité a décidé, dans sa séance du 14 avril dernier, d'autoriser Monsieur Cédric Bovet à la démolition partielle côté Sud (ECA n°128) d'un mur extérieur sur une longueur de 6.25 m et sur une largeur de 2.30 m, n° parcelle n°128, située à la rue du Vignoble 1.



Le dossier complet peut être consulté au bureau communal, **jusqu'au 13 mai 2025** le mardi matin de 9h00 à 11h00 ou sur rendez-vous au 024/441 51 37.

La secrétaire municipale

Arnex, le 24 avril 2025